

COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL
10 avril 2018 à 20h30 en Mairie

Le 10 avril à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Tous sauf

Absents représentés : Pascal THEISEN par Marie-Claude HIMMESOETE, Christian TIXIER par Nelly GRIFFON, Céline PECHART par Catherine RUIZ, Romain GIRARDIN par Pascal POISSON

Absents non excusés: Jacky PINGRET, Morgane DOR, Hélène D'ARAQUY

Olivier CHANOINAT, Trésorier, présent,

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire.

Lecture du registre des délibérations du 13 février 2018 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

Communications

12/04/2018 - 14h Réunion SOGEA pour route de Mondant

13/04/2018 - Carnaval des écoles

16/04/2018 - 9h Commission analyse des offres DSP

17/04/2018 - 14h Réunion préparation semaine bleue

17/04/2018 - 17h AG du Club Joie de Vivre

19/04/2018 - 10h Négociation DSP

20/04/2018 - 20h30 AG Familles rurales

21/04/2018 - Congrès départemental des Sapeurs Pompiers

23/04/2018 - 18h Commission jumelage

29/04/2018 - Journée des véhicules anciens / Journée des déportés / AG TFBCO

Information sur le recrutement d'un responsable ressources humaines mutualisé Ville / CCB

Demande de subvention musée du poids

Ajout d'une délibération - Acquisition d'une Tondeuse autoportée - Autorisé par le Conseil municipal

Ajout d'une délibération - Acquisition de Mobilier urbain sur la Place Rémy Petit - Autorisé par le Conseil municipal

DELIBERATIONS

2018-9718 Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, le compte de gestion 2017.

Le Conseil municipal, après avoir constaté la concordances avec les résultats du compte administratif décide d'approuver le compte de gestion 2017.

Adopté à l'unanimité

2018-9719 Approbation du compte administratif 2017

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Pascal POISSON présente le compte administratif 2017.

Recettes de Fonctionnement	2 416 583,66 €
Dépenses de Fonctionnement	1 870 847,41 €
Soit un résultat de Fonctionnement (1)	+ 545 736,25 €
Recettes d'Investissement	1 726 640,63€
Dépenses d'Investissement	885 640,23 €
Soit un résultat d'Investissement (2)	+841 000,40 €
Donc un excédent global (1) + (2)	1 386 736,65 €
Restes à réaliser en recettes d'Investissement (3)	86 337,00 €
Restes à réaliser de dépenses d'investissement (4)	230 520,00 €
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) avec RAR	1 242 553,65 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:
APPROUVE le compte administratif 2017

Adopté à l'unanimité

2018-9720 Affectation du résultat de l'exercice 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2017.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31/12/2017 de la façon suivante: 545 736,25 €

Affectation en section d'investissement (compte 1068): 345 736,25 €

Affectation en section de fonctionnement (compte 002) 200 000 €

Adopté à l'unanimité

2018-9721 Durée d'amortissement des biens acquis en 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les durée des amortissements des biens acquis en 2017:

- **5 ans:** Désherbeur, Tondeuse, Meuleuse, Broyeur, Matériel arrosage, Tronçonneuse, Sécateur rechargeable, Disque dur externe, Ordinateurs portables, Téléphones, Onduleur, Machine à neige, Aspirateur, Guirlandes
- **10 ans:** Alarme cinéma, Alarme atelier, Panneaux signalisation, Plaque bouldrome, Dispositif de vidéoprotection, Balai balayeuse, Benne, Diable, Drapeaux
- **15 ans:** Effacement réseaux électriques rue des Egremonts, Logiciel Cosoluce, Rideaux salle de billard
- **20 ans :** porte lavoir rue de l'école

Adopté à l'unanimité

2018-9722 Taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les taux d'imposition 2018. Il n'est pas prévu d'augmenter ces taux.

Taxe	Base d'imposition effective 2017	Taux de référence 2017	Base d'imposition prévisionnelle 2018	Taux 2018	Variation
TH Taxe d'Habitation	3 414 895	8,85 %	3 461 000	8,85 %	0,00 %
FB : Foncier Bâti	3 743 305	8,47 %	3 794 000	8,47 %	0,00 %
FNB : Foncier Non Bâti	171 811	8,01 %	173 900	8,01 %	0,00 %
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	1 507 264	8,04 %	1 534 000	8,04 %	0,00 %
TOTAL					

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer les taux comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2018-9723 Budget primitif 2018

Madame Nathalie VERON présente au Conseil municipal le budget primitif 2018.

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 422 233,00 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à la somme de 3 016 581,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, vote le budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité

2018-9724 Attribution d'un fonds de concours à la CCB pour la construction de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'attribution d'un fonds de concours à la CCBC pour la construction de l'école maternelle dont le plan de financement est le suivant.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
DEPENSES TOTALES	3 566 855 €	Subventions	1 276 077 €
		Fonds de concours Montmirail	950 000 €
		Fonds de concours Rieux	9 000 €
		Financement CCBC	1 331 778 €
		RECETTES TOTALES	3 566 855 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE de verser un fonds de concours d'un montant de 950 000 € à la CCBC

Adopté à l'unanimité

2018-9725 Création d'une provision relative à la liquidation de l'entreprise Nouveaux Marchés de France

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de délibérer pour constituer une provision. L'entreprise Nouveaux Marchés de France, titulaire de la délégation de service public pour l'exploitation des marchés communaux et de la Foire ayant été placée en liquidation judiciaire, il est nécessaire de constituer une provision pour les créances qui ne pourront être recouvrées et qui correspondent à la redevance qui aurait dû être reversé par l'entreprise à la Ville au titre des droits de place.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE de constituer une provision de 20 428 € et d'affecter ce montant à l'article 6815 "Dotations aux provisions pour risques et charges"

Adopté à l'unanimité

2018-9726 - Mise en place de la fibre optique - convention de servitude avec la société Losange

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la convention de servitude à conclure avec la société Losange, chargée de la mise en place de la fibre optique.

Afin de débiter les travaux, il est nécessaire pour l'entreprise, d'installer un nœud de répartition optique (NRO) et des sous-répartiteurs optiques (SRO)

Suite au Conseil municipal du 13 février 2018 au cours duquel la délibération visant à implanter le NRO et les SRO dans le jardin située avenue de l'empereur avait été rejetée, une nouvelle implantation a été proposée à l'entreprise.

Il est donc prévu d'installer le NRO et les SRO sur la gare routière à côté du transformateur électrique.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE à signer la convention de servitude pour l'implantation du NRO et des SRO avec une redevance annuelle de 240 € versée à la Ville

Adopté à la majorité

2018-9727 Acquisition d'une tondeuse autoportée

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition d'une tondeuse autoportée pour remplacer celle acquise en 2017 générant trop de frais de réparation et étant inadaptée aux besoins de la collectivité. Il s'agit d'une tondeuse de la marque Gianni Ferrari Turbo Z 322 D, moteur Diesel proposée par l'entreprise CMM pour 12243,50 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

REFUSE l'acquisition de la tondeuse autoportée auprès de l'entreprise CMM

Rejet à la majorité

2018-9728 Acquisition de mobilier urbain

Monsieur POISSON expose au Conseil municipal le projet d'acquisition de mobilier urbain pour la Place Rémy Petit.

Il s'agit de remplacer les bas de fleurs, ajouter des bancs, des corbeilles, des barrières avec jardinières et des potelets.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE de valider l'offre de l'entreprise KIEFFER pour un montant de 22 275 € HT.

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h55*

Etienne DHUICQ
Maire de Montmirail



